

Contrat de licence Subscription Video on Demand (SVOD)

1. Donneur de licence (producteur)		2. Preneur de licence	
Nom		Artfilm.ch SA	
Rue		Rue Saint-Roch 28	
NPA et lieu		1004 Lausanne	
Téléphone		021 323 37 91	
Email		info@artfilm.ch	
Compte IBAN			
TVA			
3. Film			
Titre			
ISAN			
Année de production			
Durée (minutes)			
Version(s) linguistique(s)			
Format			
4. Territoire			
<input type="checkbox"/>	Le film peut être diffusé dans le monde entier.		
<input type="checkbox"/>	Le film peut être diffusé en Suisse seulement.		
<input type="checkbox"/>	Le film peut être diffusé dans le monde entier sauf dans les pays :		
<input type="checkbox"/>	Le film peut être diffusé en Suisse et dans les pays :		
5. Signature			
Les parties contractuelles ont lu et approuvé les articles 1 à 19 du présent contrat.			
Lausanne			
Donneur de licence (producteur)		Preneur de licence (Artfilm)	

6. Objet du contrat

Le producteur, ayant droit du film susmentionné, cède à Artfilm le droit de Subscription Video on Demand (SVOD). On entend par SVOD la mise à disposition du film depuis Internet par les moyens de streaming pour une utilisation privée, rémunérée et d'une durée limitée par abonnement.

7. Territoires

La cession est valide pour les clients dans les territoires mentionnés dans l'article 4.

8. Droits de reproduction, de traduction et de doublage

Le producteur cède les droits de reproduction et de compilation qui sont nécessaires pour exécuter le droit SVOD. Artfilm est autorisé à (faire) doubler et/ou sous-titrer le film en toutes langues.

9. Promotion et publicité

Le producteur livrera tout matériel de publicité utile. Il autorise le diffuseur à publier des photos et des textes du film sur le site ainsi que sur les imprimés promotionnels. Il cède à Artfilm le droit de compiler un extrait du film de trois minutes pour le site. Le producteur peut disposer gratuitement des coupons pour faire visionner son film à des fins de promotion. Artfilm peut disposer des coupons de visionnement pour la presse

10. Non-exclusivité

La cession est non-exclusive.

11. Garantie

Le producteur déclare avoir tous les droits nécessaires pour céder les droits de ce contrat. Le producteur garantit Artfilm contre toute prétention de tiers, qui pourrait s'opposer à une utilisation du film conforme au contrat en ce compris notamment les auteurs, réalisateurs, compositeurs, artistes, etc. Sont réservés les droits d'auteurs gérés collectivement par les sociétés des droits d'auteurs suisses qui sont rémunérées directement par Artfilm.

12. Support matériel

Le producteur livre à Artfilm le film sur un disque dur ou par lien. La vidéo doit être encodée en h.264 avec un débit entre 8 et 25 Mbit/s, de préférence en dimension 1920x1080. Le son doit être stéréo 48 kHz ou 44.1 kHz et en 5.1, si la version existe. Les sous-titres doivent être incrustés et bien lisibles. Les frais techniques de la compression des fichiers de streaming et les frais de serveur sont à la charge d'Artfilm.

13. Prix de location

Artfilm propose des formules d'abonnements de souscription (SVOD) dans lesquelles les clients paient un forfait temporel pour un accès au catalogue entier en streaming. Les producteurs reçoivent 60% des recettes hors TVA proportionnellement au nombre d'accès à leurs films (un accès est défini comme le visionnage du film dès la première seconde).

14. Décompte

Artfilm fera un décompte des locations et un paiement une fois par année. Les sommes dues au producteur seront payables dans les 30 jours suivant le décompte. Par exception à ce qui précède, aucun décompte ne devra être adressé par Artfilm si le total des sommes dues au producteur est inférieur à 20 francs.

15. Sécurité/responsabilité

Le streaming est sécurisé. Artfilm vérifie la nationalité du client. Artfilm ne pourra pas être tenu responsable des éventuels problèmes techniques rendant temporairement indisponible le visionnage du film par les clients.

16. Communications

Sauf demande expresse d'une partie, toutes les communications se feront par email.

17. Résiliation

Le contrat a une durée illimitée. Il peut être résilié par chaque partie pour un délai de 30 jours.

19. For

En cas de conflit, le for juridique est Lausanne. La loi applicable est la loi suisse.